

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

---

EMPLOI DES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS JUSQU'À LA RETRAITE - (N° 4537)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS5

présenté par  
M. Chiche

-----

### ARTICLE 3

Après le mot :

« propose »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« systématiquement au 40 ans du salarié un entretien afin de préparer sa seconde partie de carrière ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article concerne la mise en place d'un entretien effectué par l'employeur pour préparer la seconde partie de carrière du salarié ; l'article prévoyait que cela soit proposé au moment de la visite médicale. Cependant, il semble plus pertinent de le proposer systématique au 40 ans du salarié concerné.